

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 juin 2026**

Procès-verbal



Le mardi 30 juin deux mil vingt-six à dix heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le **24 juin 2026**, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Géraïn à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 27 (membres présents ou représentés) :
 - présents : 24 ;
 - représentés : 3.

Etaient présents :

Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Hélène BOUSSEL
Monsieur Patrice CALMEJANE
Madame Hélène CILLIERES
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Isabelle FLORENNES
Monsieur Bernard FOISY
Madame Laurence GRANDJEAN
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Anthony MANGIN
Madame Fabienne MONOT
Madame Narguesse NAZER
Monsieur Francis SELLAM
Monsieur Igor SEMO
Madame Imène SOUID
Madame Aurore THIROUX
Madame Melissa YOUSSEF
Madame Emma ANTROPOLI (suppléante de Monsieur Danier GUIRAUD)
Monsieur Gilles BOUYSSOU (suppléant de Madame Marie-Pierre LIMOGES)
Monsieur Jean-Luc JATHIERES (suppléant de Monsieur Patrice LECLERC)
Monsieur Guillaume SPIRO (suppléant de Madame DE CARVALHO)
Madame Lucie LANTERNIER (suppléante de Madame Christel ROYER) Arrivée à 10h15, à compter du point 3.

Avaient donné procuration :

Monsieur Zartosht BAKHTIARI à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Julien WEIL à Monsieur Francis SELLAM

Etaient absents et excusés :

Madame Emilie LECROQ (suppléante de Monsieur Frédéric MOLOSSI)
Monsieur Rolin CRANOLY

Assistaient également à la réunion : Monsieur Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Madame Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, Monsieur Laurent SALLET, secrétaire général.



Le Président ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil d'administration pour leur présence.

Avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, il rend hommage à M. Frédéric Molossi, membre du Conseil d'administration récemment décédé. Il rappelle son engagement au service des collectivités et souligne l'estime dont il bénéficiait auprès de ses collègues. Au nom du Conseil d'administration, il adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

À son invitation, les membres du Conseil d'administration observent un moment de recueillement.

À l'issue de celui-ci, le Président déclare ouverte la séance d'installation du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

Il souligne le caractère solennel de cette réunion d'installation, qu'il présente comme un moment fondateur marquant l'ouverture d'une nouvelle séquence pour l'établissement.

Le Président rappelle que la constitution d'une liste unique pour les élections des représentants au Conseil d'administration résulte d'une démarche volontaire et concertée. Il indique que ce choix vise à assurer la stabilité de la gouvernance de l'établissement, à refléter les équilibres politiques issus du scrutin et à garantir une représentation territoriale efficace et opérationnelle.

Il souligne que cette démarche doit permettre au Centre d'affirmer une gouvernance lisible, cohérente et capable de répondre aux enjeux à venir. Il évoque notamment les évolutions de la fonction publique territoriale, les tensions affectant les ressources humaines des collectivités, les transformations des métiers publics ainsi que les attentes croissantes des employeurs territoriaux.

Dans ce contexte, il rappelle la nécessité pour l'établissement de disposer d'institutions solides, légitimes et réactives. Il indique que la séance a pour objet de procéder, dans le respect des règles démocratiques applicables, à l'installation des instances du Centre appelées à porter cette ambition.

Enfin, il remercie les administrateurs pour leur implication et exprime sa confiance dans la qualité des échanges à venir.

Conformément aux dispositions applicables aux séances d'installation, il donne ensuite la parole à M. Bernard FOISY, doyen d'âge, chargé de présider le début de la séance d'installation du Conseil d'administration.

En ouverture de son intervention, M. Bernard FOISY rappelle que cette responsabilité lui revient au titre de sa qualité de doyen d'âge et indique qu'il veillera à conduire les travaux avec rigueur et neutralité.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil d'administration afin de constater leur présence et de vérifier que le quorum est atteint.



1 - Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration

M. FOISY souligne l'importance particulière de l'adoption de ce document en début de mandature, celui-ci constituant le cadre de référence destiné à encadrer l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration. Il rappelle que ce règlement fixe les règles applicables au déroulement des séances et contribue à garantir la bonne organisation des travaux de l'assemblée ainsi que leur sécurité juridique.

Il indique que le projet de règlement intérieur a été transmis aux administrateurs avec leur convocation.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le règlement intérieur de l'assemblée.

2 - Election du Président du Centre de gestion

M. Bernard FOISY indique qu'il appartient au Conseil d'administration de procéder à l'élection du Président du Centre.

Il informe l'assemblée que M. Jacques Alain BENISTI, Président sortant, a fait acte de candidature.

À cette occasion, il rappelle que, sous sa présidence, le Centre interdépartemental de gestion a accompagné les évolutions de la fonction publique territoriale et poursuivi ses missions au service des collectivités affiliées. Il souligne également que les enjeux auxquels l'établissement sera confronté au cours de la mandature nécessiteront une gouvernance solide et expérimentée.

M. Bernard FOISY invite ensuite les membres du Conseil d'administration à faire connaître d'éventuelles autres candidatures à la fonction de Président.

Aucune autre candidature n'étant présentée, la candidature de M. Jacques Alain BENISTI est enregistrée

M. Bernard FOISY rappelle que, conformément aux dispositions applicables, l'élection du Président se déroule au scrutin secret.

Afin d'assister au bon déroulement des opérations de vote, il propose que Mme Mélissa YOUSSEF, maire de Villepinte et vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, exerce les fonctions de scrutatrice. Celle-ci accepte cette mission.

Les membres du Conseil d'administration sont informés que des bulletins de vote ainsi qu'une enveloppe ont été déposés devant chaque administrateur. M. Bernard FOISY précise que les documents nécessaires aux éventuels scrutins secrets suivants seront distribués au fur et à mesure des opérations de vote.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote.

Nombre de votants : 26

Bulletin blanc : 0

Suffrages exprimés : 26

Monsieur Jacques Alain BENISTI a obtenu 26 voix

Monsieur Jacques Alain BENISTI, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élu Président du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, au premier tour de scrutin.

M. Bernard FOISY proclame en conséquence M. Jacques Alain BENISTI élu Président du Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne pour la durée de la mandature.

M. Bernard FOISY adresse ses félicitations au Président nouvellement élu et l'invite à prendre la présidence de la séance afin de poursuivre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

À la suite de son élection, M. Jacques Alain BENISTI prend la parole afin de remercier les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils viennent de lui accorder.

Il remercie tout d'abord les élus pour leur engagement dans le processus électoral, soulignant notamment le niveau élevé de participation enregistré pour l'élection des représentants du collège des communes. Il salue également l'esprit de responsabilité dont les élus ont fait preuve ainsi que le choix collectif ayant conduit à la présentation d'une liste unique.

Le Président indique que cette démarche traduit une volonté partagée de privilégier l'efficacité de l'action publique, la stabilité de la gouvernance et l'intérêt des territoires au-delà des différences de sensibilités politiques. Il estime que cette configuration constitue un signal fort pour l'établissement.

Il souligne ensuite les caractéristiques du nouveau Conseil d'administration, mettant en avant son fort ancrage territorial, marqué notamment par la présence importante de maires et par une représentation équilibrée des départements de la Petite Couronne.

Il relève également l'expérience et la reconnaissance institutionnelle des élus appelés à siéger au sein de l'instance, ainsi que les progrès réalisés en matière de parité, notamment dans la composition du futur Bureau. Selon lui, ces éléments contribueront à renforcer la capacité du Conseil d'administration à porter les positions et les ambitions du Centre interdépartemental de gestion.

Le Président estime que cette nouvelle configuration est de nature à consolider la crédibilité de l'établissement auprès de ses partenaires institutionnels, à renforcer son influence dans les échanges avec l'État et à soutenir une vision ambitieuse de la fonction publique territoriale.

Il réaffirme par ailleurs son attachement à la qualité du dialogue social et indique que les relations avec les organisations syndicales continueront à s'inscrire dans un cadre constructif et exigeant, dans la continuité des engagements existants et du protocole d'accord en vigueur.

Enfin, il remercie les équipes de direction, les membres de la direction générale ainsi que ceux du comité de direction pour leur implication au service de l'établissement. Il souligne le rôle déterminant qu'ils seront amenés à jouer dans la mise en œuvre des orientations du mandat qui s'ouvre.

En conclusion, M. Jacques Alain BENISTI remercie une nouvelle fois les administrateurs pour leur confiance et leur engagement, et forme le vœu que les travaux du Conseil d'administration soient à la hauteur des enjeux auxquels le Centre interdépartemental de gestion est confronté. Il prend la présidence de l'assemblée.

3 - Fixation du nombre de vice-présidents du Centre de gestion et élection de ces derniers

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, il appartient à l'assemblée de fixer le nombre de vice-présidents avant de procéder à leur élection.

Compte tenu de l'importance de l'établissement et afin d'assurer une représentation équilibrée des trois départements de la Petite Couronne, il est proposé de maintenir à six le nombre de vice-présidents, soit deux représentants par département, conformément au nombre maximal autorisé par les dispositions en vigueur. Cette proposition est soumise au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, fixe à 6 le nombre de vice-présidents.

Le Président indique ensuite qu'il convient de procéder à l'élection des six vice-présidents au scrutin secret et à titre individuel, dans l'ordre du tableau proposé.

Il sollicite à nouveau le concours de Mme Mélissa YOUSSEF, maire de Villepinte et vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, qui accepte d'exercer les fonctions de scrutatrice pour l'ensemble des opérations électorales.

Il est ensuite procédé successivement aux scrutins secrets suivants :

Election du premier vice-président ; est candidat : Monsieur Philippe LAURENT

Nombre de votants : 27
Bulletin blanc : 0
Bulletin nul : 0
Suffrages exprimés : 27

Monsieur LAURENT a obtenu 27 voix.

Monsieur LAURENT, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élu 1er vice-président au premier tour de scrutin.

Election du deuxième vice-président ; est candidate : Madame Françoise KERN

Nombre de votants : 27
Bulletin blanc : 0
Bulletin nul : 0
Suffrages exprimés : 27

Madame KERN a obtenu 27 voix.

Madame KERN, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élue 2ème vice-présidente au premier tour de scrutin.

Election du troisième vice-président ; est candidat : Monsieur Antony MANGIN

Nombre de votants : 27
Bulletin blanc : 0
Bulletin nul : 0
Suffrages exprimés : 27

Monsieur MANGIN a obtenu 27 voix.

Monsieur MANGIN, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élu 3ème vice-président au premier tour de scrutin.

Election du quatrième vice-président ; est candidate : Madame Hélène CILLIERES

Nombre de votants : 27
Bulletin blanc : 0
Bulletin nul : 0
Suffrages exprimés : 27

Madame CILLIERES a obtenu 27 voix.

Madame CILLIERES, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élue 4ème vice-présidente au premier tour de scrutin.

Election du cinquième vice-président ; est candidat : Monsieur Igor SEMO

Nombre de votants : 27

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 27

Monsieur SEMO a obtenu 27 voix.

Monsieur SEMO, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élu 5ème vice-président au premier tour de scrutin,

Election du sixième vice-président ; est candidate : Madame Laurence GRANDJEAN

Nombre de votants : 27

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 27

Madame GRANDJEAN a obtenu 27 voix.

Madame GRANDJEAN, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élue 6ème vice-présidente au premier tour de scrutin.

Les 6 vice-présidents élus sont donc :

- *M. Philippe LAURENT, 1er vice-président en charge des relations institutionnelles et des contrats collectifs.*
- *Mme Françoise KERN, 2ème vice-présidente en charge du dialogue social et des dispositifs de médiation.*
- *M. Anthony MANGIN, 3ème vice-président en charge de la performance et du pilotage RH.*
- *Mme Hélène CILLIERES, 4ème vice-présidente en charge des parcours professionnels et de l'emploi public.*
- *M. Igor SEMO, 5ème vice-président en charge de la prévention, de la santé au travail, de la responsabilité sociale et de l'égalité femmes / hommes.*
- *Mme Laurence GRANDJEAN, 6ème vice-présidente en charge du conseil statutaire et de la sécurisation juridique.*

4 – Composition et élection des membres du bureau

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions applicables, le Président et les six vice-présidents sont membres de droit du Bureau. Il indique qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des six autres membres appelés à compléter cette instance.

Il précise que, compte tenu du travail de concertation ayant présidé à l'élaboration de la liste d'union présentée au Conseil d'administration, il est proposé, afin de simplifier les opérations électorales, de procéder à l'élection de ces six membres au moyen d'un scrutin secret portant sur une liste unique.

Aucune opposition n'étant exprimée par les membres du Conseil d'administration, cette modalité est retenue.

Le Président présente la liste des candidats proposée pour siéger au Bureau :

- *Mme Sabrina ASSAYAG ;*
- *M. Bernard FOISY ;*
- *M. Patrick DE LA MARQUE ;*
- *Mme Aurore THIROUX ;*
- *Mme Virginie DE CARVALHO ;*
- *Mme Imène SOUID.*

Le Président sollicite ensuite le concours de Mme Mélissa YOUSSEF, qui accepte d'exercer les fonctions de scrutatrice pour le déroulement du scrutin.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret portant sur la liste des six candidats proposés pour siéger au Bureau :

- *Madame Sabrina ASSAYAG, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), est élue membre du bureau au premier tour de scrutin,*
- *Monsieur Bernard FOISY, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), est élu membre du bureau au premier tour de scrutin,*
- *Monsieur Patrick de la MARQUE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), est élu membre du bureau au premier tour de scrutin,*
- *Madame Aurore THIROUX, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), est élue membre du bureau au premier tour de scrutin,*
- *Madame Virginie DE CARVALHO, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), est élue membre du bureau au premier tour de scrutin,*
- *Madame Imène SOUID, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), est élue membre du bureau au premier tour de scrutin,*

5 - Délégations du Conseil d'administration au Président

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de déléguer au Président le pouvoir de :

- *Procéder, dans le cadre de la stratégie de dette définie par le Conseil d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ;*
- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, dès lors que les crédits sont inscrits au budget et conformément au code de la commande publique ;*
- *D'accepter ou de refuser les dons et legs ;*
- *Conclure, avec les collectivités et établissements non affiliés du ressort territorial du CIG petite couronne, des conventions liées à l'organisation de concours et examens professionnels propres à ces collectivités, ou des conventions relatives à l'accès de ces collectivités et établissements non affiliés aux concours et examens professionnels organisés pour les collectivités et établissements affiliés ;*
- *Conclure, avec les collectivités et établissements non affiliés ressortissant d'un autre centre de gestion, des conventions liées à l'organisation de concours et examens professionnels qui ne seraient pas organisés par le centre de gestion dont ils relèvent ;*
- *Conclure avec un ou plusieurs centres de gestion des conventions liées à l'organisation de concours et examens professionnels communs à ces centres de gestion ;*
- *Décider des acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers, des prises et cessions de bail supérieur à trois ans.*

Le président doit rendre compte de ces décisions au Conseil d'administration lors de sa plus proche séance.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide que la présente délégation est exercée, en cas d'absence ou d'empêchement du Président et conformément aux dispositions du décret n°85-643 du 26 juin 1985 par Monsieur Anthony MANGIN, pour les sujets relatifs aux marchés publics.

6 - Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions applicables, il convient de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres.

Il propose que M. Anthony MANGIN soit désigné pour assurer la présidence de cette commission en son absence ou en cas d'empêchement.

Afin de simplifier les opérations de vote, sur le même principe que celui retenu pour l'élection des membres du Bureau, il propose au Conseil d'administration de procéder à un scrutin secret portant sur une liste unique comprenant les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'appel d'offres.

Aucune opposition n'étant formulée, cette modalité d'élection est retenue par le Conseil d'administration.

Il sollicite de nouveau le concours de Mme Mélissa YOUSSEF, qui accepte d'exercer les fonctions de scrutatrice pour le déroulement du scrutin.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret portant sur la liste des candidats aux fonctions de membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil d'administration procède à l'élection à bulletin secret des 5 membres titulaires ainsi que de leurs membres suppléants en nombre égal pour siéger à la Commission d'appel d'offres.

Nombre de votants : 27

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 27

Sont élus, à l'unanimité, les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Sabrina ASSAYAG Adjointe au maire des Pavillons-sous-Bois	M. Rolin CRANOLY Maire de Gagny
M. Bernard FOISY Conseiller municipal du Plessis-Robinson	M. Alexandre BROUARD Conseiller municipal de Vanves
M. Patrick de la MARQUE Adjoint au maire de Meudon	M. Metin YAVUZ Maire de Valenton
Mme Virginie DE CARVALHO Maire de Tremblay-en-France	M. Guillaume SPIRO Adjoint au maire d'Ivry-sur-Seine
Mme Imène SOUID Maire d'Orly	M. Fatah AGGOUNE Maire de Gentilly

7 - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Le Président indique qu'il convient à présent de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Il propose que la composition de cette commission s'effectue selon les mêmes principes que ceux retenus pour la Commission d'appel d'offres, avec cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Afin de simplifier les opérations électorales, il propose au Conseil d'administration de procéder à un scrutin secret portant sur une liste unique comprenant l'ensemble des candidats aux fonctions de membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public, sur la base de la liste des candidats remise aux administrateurs.

Aucune opposition n'étant formulée, cette modalité d'élection est retenue par le Conseil d'administration.

Il sollicite une nouvelle fois le concours de Mme Mélissa YOUSSEF, qui accepte d'exercer les fonctions de scrutatrice pour le déroulement du scrutin.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret portant sur la liste des candidats aux fonctions de membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public.

Le Conseil d'administration, procède à l'élection à bulletin secret des 5 membres titulaires ainsi que de leurs membres suppléants en nombre égal pour siéger à la commission de délégation de service public.

Nombre de votants : 27

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 27

Sont élus, à l'unanimité, les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Sabrina ASSAYAG Adjointe au maire des Pavillons-sous-Bois	M. Rolin CRANOLY Maire de Gagny
M. Bernard FOISY Conseiller municipal du Plessis-Robinson	M. Alexandre BROUARD Conseiller municipal de Vanves
M. Patrick de la MARQUE Adjoint au maire de Meudon	M. Metin YAVUZ Maire de Valenton
Mme Virginie DE CARVALHO Maire de Tremblay-en-France	M. Guillaume SPIRO Adjoint au maire d'Ivry-sur-Seine
Mme Imène SOUID Maire d'Orly	M. Fatah AGGOUNE Maire de Gentilly

8 - Fixation des indemnités de fonction du président et des 6 vice-présidents

Le Président indique qu'il convient ensuite de se prononcer sur la fixation des indemnités de fonctions du Président et des six vice-présidents élus.

Il précise que les montants proposés correspondent aux taux appliqués au cours de la précédente mandature et sont conformes aux dispositions réglementaires applicables aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, fixe les montants des indemnités allouées aux taux suivants :

- *Pour le Président, à 77 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,*
- *Pour chacun des vice-présidents, à 30 % de l'indemnité de fonction allouée au Président.*

9 - Habilitation du président à ester en justice

Le Président propose au Conseil d'administration de l'autoriser à représenter le CIG dans toute procédure contentieuse ou précontentieuse, tant en demande qu'en défense, devant l'ensemble des juridictions compétentes, et à défendre les intérêts de l'établissement contre toute action engagée à son encontre.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, confirme l'habilitation du Président à ester en justice ou à défendre le CIG contre toutes les actions intentées contre lui.

10- Désignation des représentants des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CIG au sein des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C

La liste des titulaires et suppléants appelés à siéger au sein des commissions administratives paritaires, à compter du 1^{er} août, est détaillée dans le rapport communiqué aux membres du Conseil.

Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.261-2, L.262-2, L.452-38, prévoit la création de commissions administratives paritaires pour les catégories A, B et C auprès de chaque centre de gestion, et en fixe les modalités. Ce cadre juridique est complété par le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'article R. 262-19 du Code prévoit que les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès du centre de gestion sont désignés par les élus locaux membres du Conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements publics affiliés.

La délibération n°2026-23 du 7 avril 2026 du Conseil d'administration a fixé la composition actuelle.

A la suite des résultats des élections municipales du 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics au sein des commissions administratives paritaires placées auprès du centre interdépartemental de gestion.

Afin de renouveler la composition, une large information a été faite auprès des nouvelles autorités territoriales. Aussi, 22 nouveaux élus intègrent le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics pour les commissions administratives paritaires.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le tableau des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C à compter du 1^{er} août 2026 ainsi qu'il suit :

CAP des CATÉGORIES A et B

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Maire, Commune de Villiers-sur-Marne
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au Maire, Commune de Pantin
3. M. Alain BREUILLER	Conseiller municipal, Commune d'Arcueil
4. Mme Samira DJENNANE	Adjointe au Maire, Commune de Neuilly-Plaisance
5. M. Sébastien GASPARD	Adjoint au Maire, Commune de Coubron
6. M. Patrick de la MARQUE	Adjoint au Maire, Commune de Meudon
7. Mme Aurore THIROUX	Adjointe au Maire, Commune de Champigny-sur-Marne
8. Mme Idandine WANZEKELA	Adjointe au Maire, Commune de Villepinte

SUPPLÉANTS

1. Mme Béatrice BODIN	Adjointe au Maire, Commune de Garches
2. Mme Florence BOUTÉ	Adjointe au Maire, Commune de Ville d'Avray
3. M. Xavier CORTES	Conseiller municipal, Commune de Ville d'Avray
4. Mme Delphine FENASSE	Adjointe au Maire, Commune de Fontenay-sous-Bois
5. M. Bernard FOISY	Conseiller municipal, Commune du Plessis-Robinson
6. M. Florent LACAILLE-ALBIGES	Adjoint au Maire, Commune de Noisy-le-Sec
7. M. Jean-Claude LESEIGNEUR	Conseiller municipal, Commune de Villiers-sur-Marne
8. M. Christophe TONNELIER	Conseiller municipal, Commune de Maisons-Alfort

CAP de la CATÉGORIE C**TITULAIRES**

1. M. Jacques Alain BENISTI	Maire, Commune de Villiers-sur-Marne
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au Maire, Commune de Pantin
3. Mme Mona BELLIL	Adjointe au Maire, Commune de Bagnolet
4. M. Bernard FOISY	Conseiller municipal, Commune du Plessis-Robinson
5. Mme Geneviève GAILLABAUD	Adjointe au Maire, Commune de La Garenne-Colombes
6. Mme Maryse LANGLAIS	Adjointe au Maire, Commune de Bourg-la-Reine
7. Mme Carole LOUISE	Conseillère municipale, Commune de Noisy-le-Grand
8. Mme Anissa MEDJALDI KISSI	Adjointe au Maire, Commune de Clichy-sous-Bois
9. M. Francis SELLAM	Maire, Commune de Joinville-le-Pont
10. M. Thomas VIGOT	Adjoint au Maire, Commune d'Aubervilliers

SUPPLÉANTS

1. M. Jean-Philippe CARLIN	Conseiller municipal, Commune de Bagnolet
2. Mme Françoise CARUGE	Adjointe au Maire, Commune de Clamart
3. Mme Djena DIARRA	Adjointe au Maire, Commune de Montfermeil
4. Mme Delphine FENASSE	Adjointe au Maire, Commune de Fontenay-sous-Bois

5. M. Seïd FERRAT	Adjoint au Maire, Commune de Sevran
6. Mme Nathalie GUESDON	Maire, Commune de Mandres-les-Roses
7. M. Patrick de la MARQUE	Adjoint au Maire, Commune de Meudon
8. M. Frédéric NEGRERIE	Adjoint au Maire, Commune de Sceaux
9. M. Yves PARRA	Conseiller municipal, Commune de Bondy
10. Mme Karine PEREZ	Adjointe au Maire, Commune de Maisons-Alfort

11- Désignation des représentants des collectivités territoriales et établissements publics affiliés à la Commission Consultative Paritaire du CIG

Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.272-1, L.272-2, L.452-38, R. 272-1 et suivants, prévoit la création d'une commission consultative paritaire auprès de chaque centre de gestion, et en fixe les modalités. Ce cadre juridique est complété par le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institué par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'article R. 272-11 du Code prévoit que les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion sont désignés par les élus locaux membres du Conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements publics affiliés.

La délibération n°2026-24 du 7 avril 2026 du Conseil d'administration a fixé la composition actuelle de la CCP.

A la suite des résultats des élections municipales du 15 et du 22 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la commission consultative paritaire placée auprès du centre interdépartemental de gestion.

Afin de renouveler la composition, une large information a été faite auprès des nouvelles autorités territoriales. Aussi, 13 nouveaux élus intègrent le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics pour la commission consultative paritaire.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le tableau des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés à la CCP à compter du 1^{er} août 2026, ainsi qu'il suit :

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Maire, Commune de Villiers-sur-Marne
2. M. Bernard FOISY	Conseiller municipal, Commune du Plessis-Robinson
3. Mme Catherine BLOCH	Adjointe au Maire, Commune de Vaucresson
4. Mme Mariam CISSE	Adjointe au Maire, Commune de Clichy-sous-Bois
5. Mme Isabelle KAPLAN	Conseillère municipale, Commune d'Asnières-sur-Seine
6. Mme Lucie LANTERNIER	Adjointe au Maire, Commune de Choisy-le-Roi
7. M. Tristan MARTIN TEODORCZYK	Adjoint au Maire, Commune du Pré-Saint-Gervais
8. Mme Cécilia PRAGANA	Adjointe au Maire, Commune de Villecresnes

SUPPLÉANTS

1. M. Arnold BAC	Conseiller municipal, Commune des Lilas
2. M. Christophe BRESSY	Adjoint au Maire, Commune de Courbevoie
3. Mme Blandine DE JOUSSINEAU	Adjointe au Maire, Commune de Boulogne-Billancourt
4. Mme Claude FAVRA	Adjointe au Maire, Commune de Montrouge
5. M. Djibril KEITA	Conseiller municipal, Commune de Fontenay-sous-Bois
6. M. Yves PARRA	Conseiller municipal, Commune de Bondy
7. Mme Sonia SOUFI	Conseillère municipale, Commune de Villemomble
8. Mme TROTTET Chantal	Adjointe au Maire, Commune des Pavillons-sous-Bois

12- Désignation des représentants au GIP Informatique des Centres de Gestion

Le Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de Gestion dénommé « GIP Informatique des CDG » réunit 96 centres de gestion pour développer des logiciels nécessaires à l'exercice de leurs missions ; ce faisant, il coordonne et sécurise juridiquement les initiatives de mutualisation informatique entre centres de gestion.

En tant que membre du GIP Informatique des Centres de Gestion, le CIG doit désigner ses représentants au sein de l'établissement, à raison d'un titulaire et d'un suppléant.

Le Président propose de désigner les représentants du Centre interdépartemental de gestion appelés à siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

À ce titre, il propose la désignation de :

- Monsieur Anthony MANGIN, en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Françoise KERN, en qualité de représentante suppléante.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne Monsieur Anthony MANGIN, en qualité de représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP et Madame Françoise KERN, en qualité de représentante suppléante.

13- Désignation des représentants du CIG auprès de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG)

Le Président rappelle le rôle de la Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale, qui assure la coordination des orientations et de l'action des centres de gestion au niveau national. Il souligne qu'elle représente les centres de gestion auprès des pouvoirs publics et des associations représentatives, intervient dans l'examen des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à la fonction publique territoriale et favorise les échanges entre établissements pour la mise en œuvre de leurs compétences et le développement de leurs missions.

Il indique que, conformément aux règles de fonctionnement de la Fédération, le Centre interdépartemental de gestion doit désigner deux vice-présidents appelés à assister le Président lors des assemblées générales. Il précise qu'en sa qualité de Président du CIG, il est membre de droit de l'assemblée générale de la FNCDG et propose en complément au Conseil d'administration de désigner :

- Monsieur Anthony MANGIN ;
- et Monsieur Rolin CRANOLY.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne Monsieur Anthony MANGIN et Monsieur Rolin CRANOLY en qualité de représentants du CIG à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG).

14- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 juin 2026

Le Président soumet à l'approbation du Conseil d'administration le procès-verbal de la séance du 16 juin 2026, préalablement transmis aux administrateurs et invite les membres du Conseil à formuler leurs éventuelles observations ou demandes de modification.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

15- Approbation des orientations stratégiques du mandat 2026-2032

Le Président indique que la séance se poursuit par la présentation des orientations stratégiques appelées à guider l'action de l'établissement au cours de la mandature.

Il souligne que cette réflexion constitue un temps important de la séance d'installation, permettant au Conseil d'administration de définir les grandes ambitions et les priorités qui structureront l'action du Centre interdépartemental de gestion dans un contexte marqué par des évolutions profondes de l'environnement territorial.

Le Président relève notamment le renforcement des contraintes financières pesant sur les collectivités, les difficultés croissantes d'attractivité de certains métiers territoriaux, l'accélération des transitions environnementales et numériques ainsi que l'évolution des modalités d'intervention de l'État dans le domaine de la fonction publique.

Dans ce contexte, il réaffirme le rôle essentiel et singulier du Centre interdépartemental de gestion, ainsi que son attachement au modèle de mutualisation qui constitue le socle de son action au service des collectivités affiliées. Il souligne que la recherche d'une affiliation la plus large possible représente un enjeu déterminant, tant pour renforcer la solidarité territoriale que pour garantir une égalité d'accès aux services proposés et accroître la représentativité de l'établissement auprès des pouvoirs publics.

Le Président présente ensuite les six priorités stratégiques qui serviront de cadre à l'action du CIG au cours de la mandature :

1. Renforcer le rôle du CIG comme partenaire institutionnel de référence des collectivités territoriales ;
2. Développer une culture partagée du dialogue social ;
3. Consolider la contribution du CIG à la performance des politiques de ressources humaines ;
4. Favoriser les parcours professionnels et l'emploi public territorial ;
5. Promouvoir une politique globale de prévention, de santé au travail et de responsabilité sociale ;
6. Renforcer l'expertise du CIG en matière de sécurité juridique et statutaire.

Le Président précise que ces orientations constituent le socle politique de l'action du Conseil d'administration pour les années à venir.

Il insiste également sur la nécessité pour l'établissement d'accompagner les grandes transformations auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales. À ce titre, il souligne le rôle que le CIG devra jouer dans l'accompagnement des transitions écologiques, en particulier en matière d'évolution des métiers et des organisations de travail.

Il évoque également les enjeux liés à la donnée et à l'intelligence artificielle, estimant que ces outils représentent un levier stratégique pour améliorer la connaissance des ressources humaines territoriales, éclairer la décision publique et sécuriser les pratiques des employeurs.

Le Président présente ensuite les principes de gouvernance qu'il souhaite promouvoir au sein de l'établissement. Il souligne l'importance d'une gouvernance associant étroitement les élus dans la définition, le suivi et l'évaluation des politiques portées par le CIG, selon une logique de co-construction et de responsabilité partagée.

Il rappelle par ailleurs l'exigence qui doit présider à l'action de l'établissement en matière de performance, de pilotage, d'évaluation et de maîtrise des risques, afin de garantir l'efficacité et la qualité des services rendus aux collectivités affiliées.

Sur le plan financier, le Président indique son souhait de maintenir une trajectoire de stabilité du taux de cotisation obligatoire, inchangé depuis 2020, tout en poursuivant les efforts de maîtrise des dépenses, de programmation pluriannuelle et de recherche de nouvelles sources de financement.

Il réaffirme également l'attachement du CIG à une présence équilibrée sur l'ensemble du territoire de la Petite Couronne afin de garantir un accès équitable aux services proposés à toutes les collectivités affiliées.

Enfin, il souligne l'importance de poursuivre le développement des partenariats institutionnels et de renforcer la capacité d'influence du CIG auprès de l'État, des acteurs territoriaux et des organismes représentatifs de la fonction publique territoriale.

En conclusion, le Président présente l'ambition de faire du Centre interdépartemental de gestion un acteur de référence en matière de ressources humaines territoriales, au service des employeurs publics de la Petite Couronne et du développement de la fonction publique territoriale. Il rappelle que cette ambition repose sur une action collective associant élus, direction générale, services et partenaires de l'établissement.

À l'appui de cette présentation, le Président commente le schéma d'organisation stratégique de l'établissement. Ce schéma illustre l'articulation entre la vision politique portée par le Conseil d'administration et les résultats attendus pour les collectivités affiliées.

Il précise que le premier niveau correspond à la vision de long terme du Centre, définissant les ambitions poursuivies à un horizon de dix à quinze ans.

Le deuxième niveau regroupe les principes structurants et les orientations stratégiques arrêtés par le Conseil d'administration, qui constituent la feuille de route politique de la mandature.

Le troisième niveau est constitué par le projet d'établissement porté par la Direction générale et le comité de direction. Celui-ci a vocation à traduire les orientations politiques en programmes de transformation et en actions structurantes.

Le quatrième niveau regroupe les plans d'action opérationnels mis en œuvre par les directions et les services du CIG dans le cadre de leurs missions.

Le Président indique que l'ensemble de ces dispositifs doit converger vers un objectif unique : renforcer l'impact des actions du Centre au bénéfice des affiliés et améliorer la qualité du service rendu.

Enfin, il rappelle que le pilotage, l'évaluation des résultats et la gestion des risques constituent des dimensions transversales indispensables à la réussite et à la pérennité de cette stratégie.

Le Président laisse la parole à chacun des 6 vice-présidents qui présentent les principales orientations qu'ils entendent porter dans le cadre des délégations qui leur seront confiées.

Intervention de M. Philippe LAURENT, 1^{er} vice-président chargé des relations institutionnelles et des contrats collectifs

M. Philippe LAURENT remercie le Conseil d'administration pour sa confiance. Il souligne la place particulière qu'occupe le CIG de la Petite Couronne dans le réseau national des centres de gestion, en raison de son expertise reconnue et de son rôle moteur dans de nombreux travaux conduits au niveau national.

Il insiste sur la nécessité de renforcer les relations institutionnelles de l'établissement avec les principaux acteurs publics, notamment la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG), le Groupement d'intérêt public (GIP) informatique ainsi que le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

Il évoque également l'importance stratégique des contrats collectifs portés par le CIG pour le compte des affiliés et réaffirme son intention d'accompagner leur déploiement et leur évolution dans un contexte de fortes attentes des employeurs territoriaux.

Intervention de Mme Françoise KERN, 2^{ème} vice-présidente chargée du dialogue social et des dispositifs de médiation

Mme Françoise KERN souligne que la qualité du dialogue social constitue un facteur essentiel de réussite des politiques publiques locales.

Elle rappelle le rôle du CIG comme tiers de confiance entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales et met en avant la nécessité de renforcer l'accompagnement des collectivités dans le développement du dialogue social, la négociation collective et le fonctionnement des instances consultatives. Elle insiste particulièrement sur les enjeux liés au comité social territorial compétent pour les collectivités de moins de cinquante agents ainsi que sur la préparation des prochaines élections professionnelles.

Enfin, elle met en avant l'importance du développement de la médiation afin d'apporter des réponses adaptées aux situations conflictuelles rencontrées par les collectivités et leurs agents.

Intervention de M. Anthony MANGIN, 3^{ème} vice-président chargé de la performance et du pilotage RH

M. Anthony MANGIN présente les orientations de sa délégation, articulées autour du renforcement de la performance, de la qualité de service et de la confiance des collectivités affiliées.

Il évoque la poursuite des actions visant à améliorer le pilotage interne de l'établissement, notamment par le développement de la gestion des risques, de l'évaluation des politiques publiques et de la comptabilité analytique.

Il souligne également l'importance croissante de la donnée dans le pilotage des ressources humaines territoriales et annonce la mise en place d'une gouvernance dédiée à ce sujet.

Il rappelle enfin l'ambition du CIG de développer une offre d'ingénierie RH toujours plus intégrée et accessible aux affiliés, notamment à travers la création progressive d'un guichet unique de services et le renforcement des partenariats avec les principaux opérateurs de la fonction publique territoriale.

Intervention de Mme Hélène CILLIERES, 4^{ème} vice-présidente chargée des parcours professionnels et de l'emploi

Mme Hélène CILLIERES rappelle que l'attractivité de la fonction publique territoriale constitue l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les collectivités.

Elle souligne le rôle du CIG dans l'observation des emplois territoriaux, la connaissance des évolutions démographiques des effectifs et l'accompagnement des employeurs face aux difficultés de recrutement et insiste sur la nécessité de moderniser les dispositifs de recrutement et notamment les concours et examens professionnels, afin de préserver leur attractivité tout en répondant aux besoins des collectivités.

Elle met également en avant les actions destinées à promouvoir les métiers territoriaux, à développer l'apprentissage, la mobilité professionnelle et l'accompagnement des parcours des agents tout au long de leur carrière.

Intervention de M. Igor SEMO, 5^{ème} vice-président chargé de la prévention, de la santé au travail, de la responsabilité sociale et de l'égalité entre les femmes et les hommes

M. Igor SEMO remercie le Conseil d'administration pour sa confiance et rappelle que la qualité du service public repose avant tout sur l'engagement des agents territoriaux.

Il souligne l'importance des politiques de prévention des risques professionnels et de santé au travail, qu'il considère comme des leviers essentiels de la performance publique.

Il évoque la nécessité de poursuivre et d'amplifier les actions déjà engagées par le CIG afin d'assurer une couverture toujours plus efficace des collectivités affiliées, tout en veillant à une utilisation optimale des moyens de l'établissement.

Il rappelle également la nécessité d'accompagner les collectivités dans les transitions environnementales et réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, saluant à cette occasion la progression de la parité au sein des instances du CIG.

Intervention de Mme Laurence GRANDJEAN, 6^{ème} vice-présidente chargée du conseil statutaire et de la sécurisation juridique

Mme Laurence GRANDJEAN rappelle l'importance croissante, pour les employeurs territoriaux, de disposer d'un accompagnement juridique et statutaire fiable dans un environnement réglementaire en constante évolution.

Elle insiste sur la nécessité de maintenir une doctrine statutaire cohérente, harmonisée et partagée, afin de garantir la sécurité juridique des décisions prises par les collectivités, et souligne l'importance de renforcer la diffusion et le rayonnement des travaux produits par le CIG, notamment à l'échelle nationale.

Enfin, elle rappelle le rôle de référence confié au CIG en matière de déontologie et de laïcité et met en avant la richesse des données statutaires détenues par l'établissement comme levier de développement de son expertise au service des employeurs territoriaux.

À l'issue de ces interventions, le Président remercie les vice-présidents pour la présentation de leurs orientations et prend acte des priorités exposées pour la mandature qui s'ouvre.

Après ces interventions qui viennent rappeler les grands objectifs pour les 6 ans qui viennent, le Président propose de passer à l'adoption des principes et des orientations stratégiques du mandat.

Le Conseil d'administration prend acte des orientations stratégiques du mandat 2026-2032 du CIG Petite couronne.



L'ordre du jour étant terminé, le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils souhaitent formuler des questions ou observations complémentaires.
Aucune question n'étant soulevée, il annonce donc la clôture de la séance.

Il remercie l'ensemble des membres pour leur participation et leur implication dans les travaux de cette séance d'installation.

Le Président informe ensuite les administrateurs qu'un moment de convivialité est organisé à l'issue de la séance.

Avant de lever la séance, le Président invite les administrateurs à participer à une séance de photographies destinée à marquer symboliquement l'installation du nouveau Conseil d'administration.

Enfin, il indique que la prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le mardi 22 septembre 2026 à 11 heures et que la dernière réunion du Conseil d'administration de l'année est programmée le mardi 24 novembre 2026.

Il est précisé que les convocations correspondantes seront adressées aux administrateurs en temps utile.

La séance se termine à 12h30.

 Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-président de la Métropole du Grand Paris